



COMMUNE DE RUELISHEIM
Département du HAUT-RHIN
Arrondissement de Mulhouse

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture
le :



21 SEP. 2017
Ruelisheim, le
Le Maire

Francis DUSSOURD
Maire de Ruelisheim

ARRETE n°130 / 2017

prescrivant une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de
RUELISHEIM ;

Le Maire,

- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-19 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2015, prescrivant la révision du POS de Ruelisheim emportant sa transformation en PLU ;
- Vu** la décision en date du 02/08/2017 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Strasbourg désignant Madame Diane MABON, juriste, en qualité de commissaire enquêteur ;
- Vu** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

Article 1.

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de RUELISHEIM.

L'enquête publique se tiendra pendant 31 jours consécutifs, du lundi 9 octobre 2017 au mercredi 8 novembre 2017 inclus.

Article 2.

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur, le PLU sera éventuellement modifié puis approuvé par le conseil municipal de Ruelisheim

Article 3.

Madame Diane MABON, juriste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la décision n°E17000168/67 en date du 2 août 2017 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 4.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier ou sur un poste informatique, en mairie de Ruelisheim 5 rue de l'Eglise 68270 RUELISHIEM, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

Lundi de 15h00 à 19h00,
Mardi de 9h00 à 11h00 et de 15h00 à 17h00,
Mercredi de 9h00 à 12h00,
Jeudi de 9h00 à 11h00 et de 15h00 à 17h00,
Vendredi de 9h00 à 13h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et proposition sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Article 5.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Ruelisheim :

- le lundi 9 octobre 2017 de 15 heures à 17 heures ;
- le mercredi 25 octobre 2017 de 10 heures à 12 heures ;
- le lundi 30 octobre 2017 de 18 heures à 19 heures 30 ;
- le mercredi 8 novembre 2017 de 17 heures à 19 heures.

Article 6.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, en mairie de Ruelisheim ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la commune <http://ruelisheim.fr>.

Article 7.

Le Plan Local d'Urbanisme n'a pas été soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale après examen au cas par cas et décision de l'Autorité Environnementale n° MRAe 2017DKGE85 du 29 mai 2017.

Les informations environnementales se rapportant au Plan Local d'Urbanisme sont contenues dans la pièce « Rapport de Présentation » du dossier de Plan Local d'Urbanisme.

Article 8.

La commune de RUELISHEIM est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Francis DUSSOURD, Maire.

Article 9.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant

<http://ruelisheim.fr/>

Les observations et propositions peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail suivante :

enquete.publiqueruelisheim@orange.fr

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la :

Mairie de RUELISHEIM – 26, Rue Principale – 68270 RUELISHEIM

Tél : 03.89.57.63.63 – Courriel : mairie.ruelisheim@orange.fr

Article 10.

Un avis portant les indications du présent arrêté est

- Publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants :
 - l'Alsace
 - Le Paysan du Haut-Rhin
- Publié sur le site internet de la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;
- Affiché en mairie de Ruelisheim, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;
- Affiché sur les lieux suivants :
 - Mairie – 5 rue de l'Eglise - 68270 RUELISHEIM
 - Local Bruat 49 Avenue Burat – 68270 RUELISHEIM

Ruelisheim le 19/09/2017

Le Maire

Francis DUSSOURD

